

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet MATRALAN sur la commune principale de l'AIOT 5 Rue Claire Roman 44860 Saint-Aignan-Grandlieu.

La référence de votre dossier est A-2-AHSP74OEQ et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/12/2022 à 16h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- sm@glc44.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- sm@glc44.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32101755000013**

Raison sociale **MATRALAN**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 rue claire roman

44860

44860 ST AIGNAN GRANDLIEU

Signataire

Nom : **FOULONNEAU**

Prénom : **Hervé**

Qualité : **Dirigeant**

Adresse électronique : **hf@glc44.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 251353747**

Téléphone portable : **+(33) 612414817**

Référent

Nom : **Musset**

Prénom : **Serge**

Fonction : **Directeur technique**

Adresse électronique : **sm@glc44.fr**

Téléphone portable : **+(33) 611971197**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **sm@glc44.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **MATRALAN**

Description des activités :

La société MATRALAN est spécialisée dans le transport de fret interurbain. Dans le cadre de son développement, elle souhaite proposer une solution de stockage à ses clients. Le projet de la société MATRALAN se localise sur la commune de Saint-Aignan-de-Grandlieu, dans le département de Loire-Atlantique (44). Les limites du site de la société MATRALAN sont composés des parcelles : AH37, AH444, AH445, AH531. Le projet sera situé uniquement sur la parcelle AH444 (superficie : 4 052 m²). La superficie du projet sera de 3 900 m². La nature des matières et /ou matériaux stockés pourra varier en fonction des besoins des clients. Cependant, ils répondront toujours aux caractéristiques de la rubrique 1510.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **5 Rue Claire Roman 44860 Saint-Aignan-Grandlieu**

X : 352824

Y : 6682545

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	2-c	Entrepôts couverts	10000 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits par l'activité seront présents en faible quantités. Ces déchets proviendront de la maintenance, de l'entretien des chariots élévateurs, et éventuellement des palettes cassées. Ces déchets seront intégrés à la gestion des autres déchets présents sur le site.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le poteau incendie étant situé à plus de 200m, une réserve d'eau sera mise en place et dimensionnée selon le guide pratique D9 relatif au dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieur contre l'incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site est déjà doté : - d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours, - d'un plan détaillé qui sera remis à jour avec les nouvelles activités, - des R.I.A seront disposés dans l'entrepôt - d'extincteurs adaptés aux risques. Au sein de l'entrepôt un kit anti-pollution sera mis à disposition. Les salariés seront formés à leur utilisation. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront retenues sur le site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_de_situation_MATRALAN.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_d_ensemble_MATRALAN.jpeg